



Non respect d'1 évolution d'1 cdd en cdi promis par 1 structure

Par **sabrousse**, le **15/02/2011** à **18:00**

Bonjour,

je suis en poste dans un établissement public sous tutelle de l'Etat et j'occupe un poste en CDD contractuel de catégorie B depuis 3 ans.

Etant donné qu'une administration ne peut pas prendre un contractuel à temps plein sur un poste B ou C, il m'a été proposé un contrat dit dérogatoire au titre du décret Le Pors. Nous sommes une vingtaine dans ce cas. Le but de ces contrats étant à terme de proposer un CDI aux agents sous ce régime.

J'ai donc reçu un courrier en avril 2010 signé du directeur m'indiquant la pérennisation de mon contrat à la fin des mes 3 ans.

J'ai eu plusieurs entrevus depuis septembre 2010 avec la RH pour m'assurer qu'il n'y avait pas de souci.

En début d'année 2011 je l'ai revu et elle m'a indiqué qu'il ne manquait plus que l'avis de mon supérieur hiérarchique avant mon passage en CDI.

Entre temps nous avons changé de directeur et l'actuelle directrice me refuse à présent le CDI sous prétexte que selon elle je ne rentre pas dans les cases du décret. De ce fait, on me propose un CDD de 3 mois, le temps de réouvrir le poste à un fonctionnaire cette fois-ci.

Pour précision au niveau de la chronologie : mon contrat se termine à la fin de ce mois-ci soit le 28 février et c'est aujourd'hui 15 février que j'ai reçu le courrier de la structure m'indiquant ce que je viens d'exposer dans le paragraphe précédent.

Je souhaite donc me retourner contre la structure et faire un recours au tribunal administratif. Cependant vu le délais très court je me demande si c'est la bonne marche à suivre ou si je dois suivre une autre procédure.

Merci d'avance pour vos réponses